



Les rites de conclusion de la messe

Michel STEINMETZ

Le rituel offre plusieurs possibilités afin d'étoffer la bénédiction finale et de lui conférer une solennité certaine, au moins aux jours de fête.

Habituellement, lorsque les liturgistes exposent les divers rites de la célébration eucharistique, ils les regroupent, à l'instar de ce que fait d'ailleurs la Présentation Générale du Missel Romain elle-même, en cinq grands ensembles : les rites d'ouverture, la liturgie de la Parole, la liturgie eucharistique, les rites de communion, et, enfin, les rites de conclusion, chacun correspondant à une orientation théologique propre et tous pourtant étant interdépendants les uns des autres parce qu'unis dans une même dynamique eucharistique.

Seuls quelques rares paragraphes sont consacrés aux rites de conclusion dans la PGMR⁽¹⁾. Et il n'est rien dit de leur éventuelle mise en musique !

Partant de ce constat, nous nous proposons d'examiner d'abord l'histoire des formes liturgiques afin d'y déceler quelques indices des pratiques qui ont pu accompagner ces derniers moments de la messe.

Puis, considérant leur forme actuelle, nous nous interrogerons sur leur signification et leur portée théologique. A quoi nous invitent-ils ?

Forts de ce « programme », nous pourrions alors analyser nos pratiques, envisager les possibilités offertes par le rituel et énoncer un certain nombre de propositions.

1. Les formes historiques de la célébration des rites de conclusion

Suivant l'époque et/ou le lieu de la célébration, les pratiques changent. Elles sont parfois très diverses ; on peut néanmoins tenter d'en exposer une vision synthétique.

a. Du Nouveau Testament au IV^e siècle

Si plusieurs récits sont faits durant cette période d'une célébration eucharistique par les communautés chrétiennes, rien n'est dit sur d'éventuels rites d'envoi. Si le rassemblement est relativement organisé, on peut penser qu'il doit l'être aussi, un tant soit peu au moins, dans sa dispersion.

Ce qui est sûr, c'est que le partage du pain eucharistique constitue l'un des derniers moments du rassemblement chrétien avec celui de l'envoi des diacres portant leur part aux absents

b. L'organisation des rites du IV^e au VIII^e siècle

Nous possédons plusieurs renseignements précieux grâce aux *Ordines* ⁽²⁾.

→ On sait ainsi, par exemple, que la question du chant après la communion est flottante. En effet, la raréfaction des communions entraîne une confusion entre les chants destinés à accompagner le processional des fidèles et ceux qui devaient venir après⁽³⁾. A Constantinople, vers l'an 630, il aurait été de coutume d'accompagner d'un chant le transfert des saintes espèces après la communion.

→ Une prière après la communion, la *Postcommunion*, s'insère à ce moment-là, invitant à l'action de grâce.

→ L'annonce de la dissolution de l'assemblée revient déjà, à cette époque, au diacre. A Rome, la formule prescrite est de tonalité juridique : « *Ite, missa est !* »⁽⁴⁾. Les Eglises d'Orient ont des emplois différents, généralement du genre : « *Allez en paix !* »

→ Habituellement aussi, ce renvoi est immédiatement précédé d'une bénédiction du célébrant. A Rome, pourtant, il n'existe rien de tel : le pape, retournant à la sacristie, répond à ceux qui le lui demandent sur son passage⁽⁵⁾ par ces seules paroles : « *Benedicat nos Deus !* » (Que Dieu nous bénisse !). On trouve, un peu plus tardivement, la trace d'une prière *super populum* (sur le peuple) qui vient se rajouter à celle de la postcommunion.

→ Notons qu'il n'est nullement question d'un chant de sortie.

c. Du VIII^e siècle au Concile Vatican II

C'est, après l'oraison, voire parfois les oraisons successives, de postcommunion, l'*Ite missa est* qui marque la fin de la célébration. Cette formule est parfois concurrencée par le *Benedicamus Domino* et remplacée par le *Requiescant in pace* aux messes des morts.

Ce n'est qu'au XI^e siècle qu'on a attribué la première aux messes avec *Gloria in excelsis* et la deuxième aux autres. Pourquoi ? Parce que ces messes étaient célébrées avec concours de peuple, contrairement aux autres⁽⁶⁾ ? Peut-être...

Toujours est-il que le renvoi de l'assemblée est bien le dernier acte de la célébration jusqu'au Moyen Age, où d'autres rites viennent se rajouter. Le salut de l'autel par un

BÉNÉDICTION SOLENNELLE DE LA PENTECÔTE

Voici, ici transcrit, le ton usité à la Cathédrale de Strasbourg pour les bénédictions solennelles. Il est annoncé par un majestueux prélude d'orgue improvisé ; et l'assemblée répond par des «Amen » doublés. La tonalité de Sol Majeur, festive, donne à ce rite une assise toute particulière. Le renvoi " Allez dans la paix du Christ ! " sera chanté dans la même tonalité (*si-si-la-si-ré-ré-si*). D'autres tons sont proposés dans le Louange à Dieu. On peut aussi, et tout simplement, chanter les invocations sur le ton d'une oraison.

Le prêtre, étendant les mains, chante : Le Seigneur soit avec vous.

Le peuple répond : Et avec votre esprit.

L'orgue prélude solennellement à la bénédiction finale (en Sol Majeur).

A. 

B. 

C. 

R. 

A. Aujourd'hui, Dieu le Père de toute lumière
a envoyé l'Esprit-Saint au cœur des disciples du Christ,
B. il les a illuminés :
C. que ce même Esprit vous pénètre
et sanctifie en vous ses dons.
R/ Amen.

A. Que le feu d'en-haut venu sur tous les disciples,
B. consume tout mal au fond de vos cœurs
C. et vous fasse porter au monde sa lumière.
R/ Amen.

A. C'est l'Esprit qui a rassemblé des hommes de toutes langues
dans la profession de la même foi :
B. qu'il vous garde fidèles à cette foi,
C. et dans l'espérance du jour de Dieu.
R/ Amen.

B. Et que Dieu tout-puissant vous bénisse,
C. le Père, le Fils et le Saint-Esprit.
R/ Amen.

www.union-sainte-cecile.org
Caecilia 2/2006 : Liturgie
© Union Sainte Cécile - Strasbourg

baiser : dans le missel de saint Pie V, ce geste suit l'*Ite missa est*. La bénédiction, ensuite : dès le XIII^{ème} siècle, elle apparaît pour le prêtre, mais il est difficile de dire s'il s'agit d'un acte dévotionnel privé ou si le rite est intégré à l'*Ordo* (7) de la messe. Le missel de Pie V la place après le renvoi et la fait suivre d'un dernier Evangile (les premiers versets de l'Evangile de Jean, à l'origine proposés comme prière privée du prêtre).

2. Les rites de conclusion dans la messe de Paul VI

Dans le Missel, ce sont les N° 123 à 126 de la PGMR qui nous renseignent le plus sur la célébration en vigueur actuellement.

a. L'ordonnancement des rites

Voici comment se succèdent les rites qui composent cette dernière partie de la messe :

Les éventuelles annonces ou publications, qui sont faites par le prêtre ou le diacre.

Le souhait du célébrant qui étend les mains : *Le Seigneur soit avec vous !* et la réponse du peuple.

Ensuite, plusieurs cas de figure sont possibles : ou bien le célébrant bénit directement l'assemblée, ou bien il fait précéder cette bénédiction soit par une bénédiction solennelle⁽⁸⁾ soit par une oraison sur le peuple⁽⁹⁾. Dans ces deux derniers cas, le diacre pourra inviter le peuple à s'incliner pour recevoir la bénédiction. Le *Pontifical romain* prévoit une formule spécifique pour les messes de l'évêque : «*Que le Nom du Seigneur soit béni...*»

Le diacre, ou à défaut le prêtre, renvoie l'assemblée. De Pâques au 2^e dimanche de Pâques inclus, le renvoi est «*Allez dans la paix du Christ, alléluia, alléluia !*»

Le prêtre, enfin, vénère l'autel par un baiser, puis, avec tous les autres ministres, le salue par une inclination.

Plusieurs commentaires s'imposent. On remarquera que, à juste titre, l'oraison après la communion, est maintenant clairement dissociée du dernier temps de la messe. Le rituel offre plusieurs possibilités afin d'étoffer la bénédiction et de lui conférer une solennité certaine, au moins aux jours de fête. Le Missel

romain publié à Rome en 2002 dans sa 3^e édition typique, pas encore traduit en français, rétablit l'usage antique des oraisons sur le peuple pour tous les jours du Carême. Mais, pour le musicien, on en conviendra, le Missel reste désespérément silencieux sur toute mise en musique éventuelle : il va jusqu'à employer le mot «dire» et non «chanter» pour la bénédiction... Le chant serait-il banni ? Non, nous le verrons dans un instant.

b. La portée théologique de ces rites

Nul besoin, sans doute, de trop nous attarder sur ce point, tant la liturgie est parlante et porteuse de sens. Si un verbe devait qualifier le dernier temps de la célébration eucharistique, ce pourrait être «aller», «envoyer» ou «témoigner». Verbes que nous conjuguerions à l'impératif. En effet, après avoir été nourris de la fréquentation de la Parole et de la Communion au Corps et au Sang du Christ, la dynamique eucharistique nous pousse, à la suite même de Jésus, à nous faire les porteurs de cette Bonne Nouvelle de Salut. Comme le Ressuscité envoya ses disciples baptiser les nations, Il ne cesse de nous envoyer en témoins. Pour cela, Il nous assure de sa bénédiction.

3. Quelle musique ?

Comment rendre le sens de ces rites plus perceptible et plus audible pour les fidèles ?

On n'hésitera pas à répondre en se servant au maximum et des propositions de bénédictions solennelles (y compris pour les dimanches ordinaires) ou de prières sur le peuple (notamment pour le Carême) et des monitions diaconales.

Le célébrant pourra chanter et le souhait, et les formules de bénédiction, et le renvoi. On trouvera ci-dessus, page 5, un exemple de ton⁽¹⁰⁾ pour les bénédictions solennelles, intégrant un prélude d'orgue et la réponse de l'assemblée.

Rien n'empêche de garnir le rite en faisant, par exemple, précéder la bénédiction par une antienne ou acclamation qui appelle la bénédiction de Dieu sur son peuple. Ainsi, en Avent, on peut imaginer le *Rorate coeli* (avec une strophe) à cet endroit⁽¹¹⁾. Si le célébrant enchaîne en chantant, on veillera à prendre en amont une antienne et un ton qui permettent une heureuse transi-

tion...

Le chant de sortie. On constate que ni notre parcours historique, ni la PGMR n'en font mention. En maints endroits, il constitue une coutume légitime quand il accompagne une procession de sortie ou que ses paroles invitent explicitement au témoignage, illustrant alors le sens des rites célébrés. Attention à ne pas en faire une pratique systématique et obligatoire.

Les rites de conclusion de l'eucharistie, réduits dans leur temps de célébration, n'en sont pas pour autant à réduire au niveau de leur signification. Ils constituent un élément majeur à la bonne compréhension de la finalité du sacrement eucharistique. La musique et le chant peuvent contribuer grandement à

(1) PGMR 57, 123-126, 139-141 et 231. Ce qui est très peu, comparé à d'autres parties de la messe, d'autant plus que plusieurs de ces paragraphes comportent des redites.

(2) Ce sont des guides décrivant le détail des cérémonies et qui servent à ceux qui n'étaient pas familiarisés avec les coutumes romaines lorsque celles-ci furent exportées. Cf. A. MARTIMORT, dir., *L'Eglise en Prière, Desclée, Paris, 1983, tome II, p.61.*

(3) *Le Treceanum gallican en serait un exemple. Cf. ibid., p. 140.*

(4) Cette injonction semble vide de tout contenu religieux et pourrait se traduire ainsi : "Allez, la séance est levée !"

(5) Ils le faisaient avec ces mots : " Jube, Domne, benedicere " : " Père, daignez nous bénir ! "

(6) Les messes du dimanche, même lorsque le Gloria n'est pas chanté, sont pourtant aussi célébrées avec le peuple...

(7) C'est la règle qui prescrit l'agencement et la succession des différents rites.

(8) Ces formulaires sont issus des anciennes bénédictions épiscopales gallicanes. Le prêtre étend les mains en direction de l'assemblée pour les prononcer et les fidèles y répondent par " Amen ! "

(9) Le Missel en propose 26 en Annexe ! Le prêtre conclut cette oraison par la formule brève : «Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.»

(10) Ton devenu habituel pour les célébrations pontificales festives à la Cathédrale de Strasbourg.

(11) Pour Pâques, ce peut être " Voici le jour que fit le Seigneur... ", etc ...

FICHE DE TRAVAIL

EN ÉQUIPE

Les rites de conclusion de la messe

Seuls quelques rares paragraphes sont consacrés aux rites de conclusion dans la PGMR. Et il n'est rien dit de leur éventuelle mise en musique.

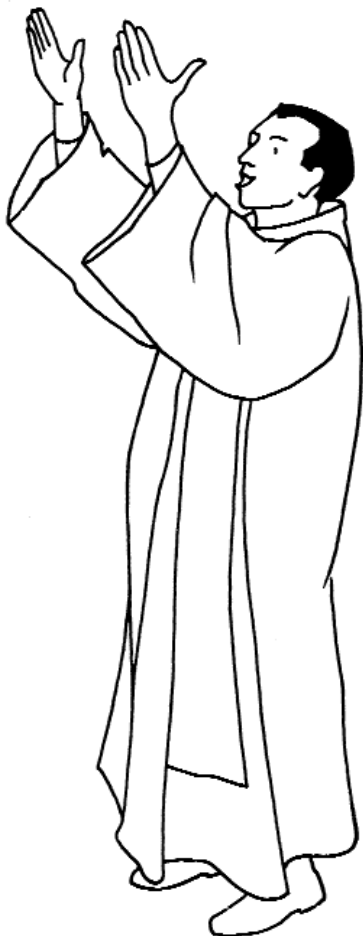


Illustration : Monique BRUANT

Les formes historiques de la célébration des rites de conclusion

■ Du Nouveau Testament au IV^e siècle

Le partage du pain eucharistique constitue l'un des derniers moments du rassemblement chrétien avec celui de l'envoi des diacres portant leur part aux absents.

■ L'organisation des rites du IV^e au VIII^e siècle

- ➔ A Rome, la formule prescrite est de tonalité juridique : «*Ite, missa est !*» Les Eglises d'Orient ont des emplois différents, généralement : «*Allez en paix !*»
- ➔ Habituellement aussi, ce renvoi est immédiatement précédé d'une bénédiction du célébrant, mais pas à Rome.
- ➔ Il n'est nullement question d'un chant de sortie.

■ Du VIII^e siècle au Concile Vatican II

C'est, après l'oraison, l'*Ite missa est* qui marque la fin de la célébration. Dans le Missel de Pie V, la formule de renvoi est suivie du salut de l'autel par un baiser, de la bénédiction du prêtre et du Dernier Evangile.

Les rites de conclusion dans la messe de Paul VI

■ L'ordonnancement des rites

- Les éventuelles annonces ou publications.
- Le souhait du célébrant et la réponse du peuple.
- Directement bénédiction du prêtre, ou bénédiction solennelle, ou oraison sur le peuple.
- Renvoi de l'assemblée.
- Vénération de l'autel, puis salut de l'autel.

■ La portée théologique de ces rites

Si un verbe devait les qualifier, ce pourrait être «aller», «envoyer» ou «témoigner». La dynamique eucharistique nous pousse, à la suite même de Jésus, à nous faire les porteurs de cette Bonne Nouvelle de Salut.

Quelle musique ?

- ➔ On se servira au maximum et des propositions de bénédiction solennelles ou de prières sur le peuple et des monitions diaconales.
- ➔ Le célébrant pourra chanter et le souhait, et les formules de bénédiction, et le renvoi.
- ➔ Le chant de sortie : une coutume légitime quand il accompagne une procession de sortie ou que ses paroles invitent explicitement au témoignage, rejoignant alors le sens des rites célébrés.